



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mai 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application du paragraphe 6 de la résolution 1769 (2007), par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte tous les 30 jours de l'état des arrangements financiers, logistiques et administratifs concernant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et des progrès qu'elle accomplit en vue d'être pleinement opérationnelle. Le rapport porte sur l'évolution de la situation au mois d'avril 2008, notamment sur les conditions de sécurité et la situation humanitaire au Darfour. Il rend compte également de l'évolution du processus politique au Darfour.

II. Sécurité

2. Les conditions de sécurité sont demeurées extrêmement instables au cours de la période considérée. D'importants affrontements ont eu lieu entre les mouvements rebelles et les forces gouvernementales ainsi qu'avec des factions armées des mouvements rebelles, surtout dans les États du Darfour-Ouest et du Darfour-Sud. Le banditisme a continué de frapper le personnel et les opérations humanitaires des Nations Unies et d'autres organisations.

3. La tension a continué de régner à la frontière soudano-tchadienne où de violents combats ont éclaté dans la nuit du 31 mars après que des groupes d'opposition armés tchadiens se seraient infiltrés en territoire tchadien et auraient attaqué les forces régulières tchadiennes à Adré. En conséquence, 20 membres d'organisations non gouvernementales internationales ont dû être évacués de Beida (90 kilomètres au sud d'El-Geneina). Quarante membres de l'opposition armée tchadienne ont été transportés à El-Geneina pour recevoir des soins médicaux.

4. Les affrontements à la frontière soudano-tchadienne se sont poursuivis le 12 avril quand le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) a attaqué un poste des Forces armées soudanaises à Kush Kush (15 kilomètres au nord-ouest de Seleia). Les Forces armées soudanaises ont riposté par des attaques aériennes et des tirs d'artillerie contre des positions du MJE près de Seleia, tuant 62 civils.



5. Également le 12 avril, les forces du Mouvement/Armée de libération du Soudan (M/ALS)-Abdoul Wahid se sont livrées à des attaques aériennes contre les Forces armées soudanaises dans le secteur de Kass, au sud de Jebel Marra, qui auraient tué 17 policiers du Gouvernement soudanais. Le 16 avril, le M/ALS-Minni Minawi et le M/ALS-Free Will se sont affrontées à l'est de Nyala, faisant trois morts et trois blessés.
6. Les combats à propos du bétail entre les tribus Salamat et Habbaniya se sont poursuivis au Darfour-Sud. Le 17 avril, des affrontements ont opposé plusieurs centaines d'Habbaniya à cheval et à bord de 31 véhicules à des Salamat, faisant 31 morts et 63 blessés chez les Habbaniya. Six Salamat auraient été tués et un blessé.
7. Pendant la première moitié de la période considérée, des tensions importantes se sont produites à Al-Fasher entre les Forces armées soudanaises et la milice alliée au Gouvernement parce que le Gouvernement ne lui aurait pas versé les salaires qu'elle attendait. Le 6 avril, la milice a pillé le marché d'Al-Fasher, faisant un mort et cinq blessés civils.
8. Le 29 avril, dans le secteur d'El Hashim et d'Heles, contrôlé par le M/ALS, au nord de Kutum (Darfour-Nord), une femme a été tuée et des biens et du bétail ont été détruits par des attaques aériennes lancées par les Forces armées soudanaises et des combats entre le Gouvernement et les rebelles.
9. Le 2 mai, à la suite des attaques aériennes lancées la veille par les Forces armées soudanaises contre le village de Umm Sidir dans le Darfour-Nord, la MINUAD a pu organiser une opération de transport aérien des civils blessés lors des attaques qui avaient tué deux hommes et en avaient blessé huit. L'évacuation a été organisée sur la demande d'organisations humanitaires, en coordination avec les autorités soudanaises. La MINUAD a ouvert une enquête sur le terrain et les forces de maintien de la paix ont continué de suivre la situation.
10. Les bombardements aériens se sont poursuivis le 4 mai dans le Darfour-Nord. Trois personnes ont été tuées et une grièvement blessée lorsqu'un appareil non identifié a bombardé les villages d'Ein Bessar et Hatan. Le même jour, un appareil non identifié qui a bombardé le village de Shegeg Karo (à 50 kilomètres environ au nord-est d'Umm Baru) a fait 12 morts et 27 blessés. Le 5 mai, le Gouvernement a refusé de donner la permission à la MINUAD d'évacuer les blessés civils de Shegeg Karo.
11. En raison des affrontements violents qui ont éclaté dans les trois États du Darfour jusqu'ici cette année, plus de 100 000 civils ont été obligés de fuir leur foyer; pour beaucoup d'entre eux ce n'était pas la première fois. Les camps de personnes déplacées au Darfour, dont beaucoup ont dépassé leur capacité en termes de taille et de services de base, ont eu toutes les peines du monde à absorber les nouveaux arrivants. Pendant ce temps, la violence qui a régné pendant la période examinée a fait que les zones rurales ont été de plus en plus coupées des marchés et de l'aide humanitaire. Bien que les organismes humanitaires aient fait tout ce qui était en leur pouvoir pour maintenir les niveaux d'aide, les conditions de sécurité au Darfour, y compris la multiplication des actes de banditisme, ont fini par restreindre l'accès à l'aide humanitaire et faire baisser la qualité des services fournis, ce qui a eu de graves répercussions pour la santé et le bien-être des groupes vulnérables.
12. Les organismes humanitaires eux-mêmes ont continué d'être victimes de la violence. Depuis le début de l'année, six travailleurs humanitaires ont été tués et

106 véhicules ont été braqués. Le Programme alimentaire mondial (PAM) s'est vu dans l'obligation de réduire les rations alimentaires de plus de 3 millions de bénéficiaires au Darfour, alors même que le taux de malnutrition a déjà atteint des niveaux inacceptables dans beaucoup de secteurs de la région.

III. Effectifs de la mission

13. Au 17 avril, le nombre total de fonctionnaires en tenue à la MINUAD s'élevait à 7 019 soldats, 274 officiers d'état-major, 146 observateurs militaires, 1 551 policiers et une unité de police constituée de 140 hommes.

14. Quelque 1 474 postes civils ont été pourvus sur les 5 569 postes autorisés, soit 26 % de la capacité totale. On compte également 460 membres du personnel recrutés sur le plan international, 880 agents recrutés sur le plan national et 134 Volontaires des Nations Unies. De plus, la MINUAD emploie 1 700 vacataires.

IV. Déploiement de la MINUAD

15. Les préparatifs de déploiement de contingents et d'unités de police constituées supplémentaires au Darfour ont continué d'être entravés par des difficultés logistiques considérables et l'insécurité ambiante. Pendant la période à l'examen, le matériel de plusieurs contingents et unités de police constituées affectés à la MINUAD est arrivé au Soudan. Cependant, le mouvement de marchandises et de personnel dans tout le secteur de la mission a été extrêmement limité par les retards accusés dans le dédouanement des marchandises en provenance de Port-Soudan, le banditisme rencontré le long des axes empruntés par les convois, le manque de matériel de manutention et l'incapacité du marché local à répondre aux besoins de transport des marchandises de la mission. Le transport routier du matériel de Port-Soudan au Darfour, soit environ 2 200 kilomètres, prend en moyenne sept semaines à l'heure actuelle.

16. Le matériel du détachement précurseur du 1^{er} bataillon d'infanterie égyptien a été transporté au Darfour par voie aérienne le 15 mars et se trouve en route pour la base dans le Darfour-Nord. Le transport du matériel du détachement précurseur du 1^{er} bataillon d'infanterie éthiopien a commencé le 2 avril et le matériel devrait arriver au Darfour d'ici à la mi-mai. Le détachement précurseur du bataillon d'infanterie sera déployé en mai, le déploiement du corps principal devant commencer en juin. Le matériel de l'unité de police constituée népalaise est arrivé à Port-Soudan le 18 février et se trouve encore en transit pour Nyala. Le matériel de l'unité de police constituée indonésienne est arrivé à Port-Soudan le 25 avril mais n'a pas encore été dédouané.

17. Le détachement précurseur de la compagnie chinoise du génie est sur le terrain depuis plusieurs mois mais le corps principal ne pourra être déployé que lorsque son matériel aura été transporté de Port-Soudan au Darfour. Environ 75 % de ce matériel est actuellement en route pour le Darfour mais il en reste 25 % à Port-Soudan.

18. Un événement extrêmement troublant s'est produit le 29 avril : un convoi de trois véhicules utilitaires transportant deux conteneurs de matériel appartenant aux contingents de la MINUAD, dont des munitions et des denrées alimentaires fournies par le PAM et transportées d'El-Obeid à Nyala, a été braqué aux abords d'Abu

Karinka, à 100 kilomètres à l'est d'Ed Daein (Darfour-Sud), par une trentaine d'hommes armés non identifiés à bord de deux véhicules de type Landcruiser. La MINUAD a immédiatement prévenu le Gouvernement du Soudan et procédé à des patrouilles et à des recherches aériennes pour tenter de localiser les véhicules et la marchandise manquants. Elle continue de s'employer à retrouver la marchandise de toute urgence et une enquête est en cours sur les causes de l'incident, notamment sur l'absence d'escorte.

19. Le transport routier du matériel de la compagnie égyptienne de transport de Port-Soudan à Nyala n'a pas encore commencé et le matériel de la compagnie égyptienne du génie, actuellement en transit, arrivera à Al-Fasher dans les prochaines semaines.

20. L'administration de la mission a demandé au Gouvernement du Soudan qu'il l'aide à remédier au retard pris à Port-Soudan en simplifiant la procédure de dédouanement des marchandises de la mission et en assurant la sécurité le long des principaux axes de transport. En complément du transport routier intérieur, des ponts aériens sont organisés pour transporter les marchandises d'El-Obeid à Al-Fasher en vue de remédier aux difficultés de transport considérables auxquelles se heurte la mission. Il est probable que dans le cadre de l'action qu'elle mène pour accélérer le déploiement, la mission ait de plus en plus recours au transport aérien des marchandises. De plus, elle étudie la possibilité d'utiliser le transport ferroviaire de Port-Soudan à Nyala.

21. S'agissant des postes civils, le recrutement est actuellement axé sur les emplois d'appui à la mission et les postes de direction des services organiques. Pendant la période à l'examen, le Directeur du groupe de coordination de l'action humanitaire et le Directeur chargé des droits de l'homme ont été sélectionnés et ont pris leurs fonctions et le Chef de cabinet civil et le Directeur de l'information ont été recrutés. La mission s'emploie désormais à faciliter leur déploiement rapide. La mission se heurte néanmoins à des difficultés de recrutement considérables : 40 agents sélectionnés sur le plan international pour être affectés à la MINUAD ont décliné l'offre que la mission leur avait faite et de nombreux candidats retenus ont dit qu'ils ne souhaitaient pas assister à un entretien pour un poste à la MINUAD, expliquant que les conditions de vie et de travail au Darfour étaient trop pénibles.

Plan de déploiement

22. Une équipe du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, dirigée par la Sous-Secrétaire générale à l'appui aux missions s'est rendue au Soudan du 10 au 17 avril 2008 pour déterminer, en collaboration avec la mission, les mesures à prendre pour accélérer le déploiement de la MINUAD. L'équipe et la MINUAD ont élaboré ensemble un nouveau plan de déploiement qui vise à déployer 80 % des effectifs autorisés de la MINUAD à la fin de 2008. Cela représente 15 300 militaires sur un total de 19 555, 3 018 policiers sur un total de 3 772 et 12 unités de police constituées sur un total de 19. Cet objectif de déploiement suppose remplies les conditions suivantes : a) la relève des 10 bataillons d'infanterie actuellement déployés doit se faire conformément aux normes d'effectifs et d'équipement des Nations Unies; b) six nouveaux bataillons (2 éthiopiens, 2 égyptiens, 1 sénégalais et 1 thaïlandais) et deux nouvelles compagnies (népalaises) devront être déployés en 2008; c) les principales unités d'appui devront être déployées avant la saison des pluies, en particulier le

génie, les transports, la logistique polyvalente et les unités médicales; et d) 11 unités supplémentaires de police constituées devraient être déployées en 2008.

23. Atteindre cet objectif pose d'énormes difficultés logistiques et suppose une augmentation importante des effectifs de la mission et des équipements d'accueil. Il faut de même d'urgence améliorer le génie. À cette fin, pour que cela soit fait en temps voulu, une aide directe des pays fournisseurs de contingents, des donateurs et du Gouvernement soudanais est d'importance critique.

24. Le Département des opérations de maintien de la paix a déjà pris contact avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police et a informé le Gouvernement soudanais des principaux aspects du plan, en particulier de la nécessité d'améliorer le génie. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions convoqueront une réunion des pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police dans la semaine qui vient pour présenter le plan et augmenter la capacité de génie. L'objet de la réunion sera aussi d'obtenir l'adhésion des États Membres aux principes de la flexibilité du déploiement de leur personnel dans l'ensemble de la zone d'opérations de la mission. La nécessité absolue de déployer des unités ayant un soutien autonome sera également réaffirmée, en particulier car les bataillons nouvellement déployés devront se rendre dans des emplacements où les conditions sont extrêmement rudes pour six mois au moins.

25. En raison des problèmes de transport évoqués aux paragraphes 15 à 20, atteindre ces objectifs de déploiement suppose que les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police communiquent d'urgence au Département des opérations de maintien de la paix les listes de matériel qu'il faudra transporter jusqu'à la zone de la mission. L'aide soutenue du Gouvernement soudanais sera essentielle pour assurer la bonne exécution de ce plan; en particulier, il devra fournir les terrains nécessaires à l'expansion des camps existants de la MINUAD, et en construire de nouveaux à Seleia, Buram, Habila et Um Dukhum; et il devra aussi prendre toutes les mesures voulues pour assurer jusqu'au Darfour l'acheminement rapide et sûr du matériel de la mission.

26. La réalisation progressive de la capacité opérationnelle intégrale et surtout l'aptitude de la mission à s'acquitter avec efficacité de ses tâches supposent aussi des contributions des États Membres, par l'apport de moyens critiques qui font encore défaut : trois hélicoptères de transport moyens, une unité de reconnaissance aérienne, une unité de véhicules de taille moyenne, une unité de véhicules lourds et une unité de logistique polyvalente. Les préparatifs du prédéploiement sont en cours pour l'unité d'hélicoptères tactiques légers offerts par l'Éthiopie; quatre hélicoptères légers supplémentaires sont toujours recherchés pour satisfaire les besoins opérationnels de la mission. En même temps, il reste nécessaire de trouver, en collaboration avec l'Union africaine, des pays fournisseurs d'effectifs de police ayant la capacité de déployer les sept unités de police constituées restantes.

Appui à la mission

27. Les accords concernant les terrains ont été finalisés, en vue de la construction de « supercamps » à Al-Fasher, Nyala, Zalingei et El-Geneina ainsi que pour un camp de personnel organique à El-Geneina. Dans les semaines qui viennent, on s'efforcera de d'établir des renseignements précis sur le régime de location et la propriété des terrains destinés aux 31 camps hérités par la MINUAD de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), de multiples propriétaires différents se

présentant. Le règlement de cette question est essentiel pour permettre à la MINUAD de poursuivre les travaux nécessaires à l'expansion des camps.

28. Pendant la période considérée, le calendrier de la liquidation de la MUAS a été mis au point, la vérification physique des équipements s'est poursuivie et un mécanisme de coordination pour le règlement des réclamations foncières et autres réclamations de tierces parties a été mis en place. On prévoit que la remise du matériel et des équipements de l'ex-MUAS à la MINUAD sera achevée en juin 2008. Cependant, d'autres procédures de liquidation de la MUAS, concernant les questions foncières et les réclamations, se poursuivront sans doute après cette date.

29. Une évaluation des 31 camps existants de l'ex-MUAS est en cours afin de déterminer leur état général et les besoins à satisfaire pour les porter aux normes de l'ONU. Un rapport sur les conclusions de cette évaluation devrait paraître à la mi-mai. En outre, les moyens et les matériels nécessaires à la construction et à l'entretien de 82 centres locaux de police ont été déterminés et rassemblés par les policiers et les spécialistes du génie de la MINUAD. Les centres de police de proximité offriront les locaux à usage de bureau utilisés par le personnel de police de la MINUAD opérant dans les camps de personnes déplacées ou à proximité immédiate.

30. L'eau demeure le problème critique du fonctionnement de la MINUAD. De vigoureux efforts se poursuivent pour trouver des points d'eau supplémentaires en collaboration avec le service des eaux de la ville d'Al-Fasher. La construction d'une conduite d'eau de 2,5 kilomètres de long et 10 centimètres de diamètre allant jusqu'au « supercamp », proposée à Al-Fasher a commencé. En outre, des négociations en vue de l'acquisition de terrains où l'on pourrait foncer des puits et une procédure d'achat de matériel de fonçage de puits ont commencé aussi. De meilleures méthodes de gestion des eaux sont appliquées dans tous les camps existants, et un programme de recyclage de 90 % des eaux usées, à Zam Zam, a été mené à bien.

31. La MINUAD espère parachever l'aménagement d'aires de stationnement d'hélicoptères aux aéroports de Nyala et d'El-Geneina avant le début de la saison des pluies, en juillet.

V. Les opérations de la MINUAD

32. Pendant la période considérée, la MINUAD a sensiblement augmenté ses investigations et ses patrouilles, notamment les patrouilles militaires et de police communes dans le couloir nord du Darfour-Ouest, où les combats de février 2008 avaient jeté sur les routes un grand nombre de civils, désormais déplacés. Jusqu'au 21 avril 2008, on dénombre ainsi 476 patrouilles destinées à établir la confiance, dans 738 villages des trois États du Darfour, 113 patrouilles d'escorte, 44 patrouilles à caractère administratif, 18 patrouilles d'enquête, et l'escorte des convois est assurée selon les besoins.

33. À la mi-avril, la première relève de militaires depuis la passation des pouvoirs de la MUAS à la MINUAD le 31 décembre 2007 a eu lieu. Cette relève concernera à peu près la moitié de la force au cours des deux ou trois prochains mois; mais il faut aider aussi à déployer les nouvelles unités, ce qui limitera encore la capacité opérationnelle de la mission, déjà très sollicitée.

34. Les opérations de police de la MINUAD sont entrées dans la deuxième des trois phases d'un plan de patrouilles, dans les camps de personnes déplacées, et la durée de la patrouille quotidienne a été allongée de 8 heures-20 heures à 8 heures-minuit. Le commissaire de police cherche à assurer les patrouilles 24 heures sur 24 dès juillet. Dans le secteur sud, 277 volontaires de six camps de personnes déplacées ont reçu une formation élémentaire à la police de proximité et travaillent désormais avec la police locale soudanaise pour aider à maintenir l'ordre dans les camps. Ces initiatives sont poursuivies parallèlement aux efforts que fait la police de la MINUAD pour dispenser une formation de base aux policiers locaux en matière de droits de l'homme et de questions sexospécifiques.

35. La MINUAD a continué à se heurter aux entraves mises à sa liberté de mouvement en dépit du fait que celle-ci est bien établie par l'accord sur le statut des forces du 9 février. Le 27 mars, par exemple, les militaires de la MINUAD basés à Sortony ont été retenus au poste de contrôle du M/ALS-Abdoul Wahid où on leur a répondu qu'un préavis de 24 heures était nécessaire pour entrer dans les zones contrôlées par cette faction. Le 10 avril, des individus non identifiés ont tiré sur une patrouille de la MINUAD à 2 kilomètres environ au nord du camp de personnes déplacées de Zam Zam. Un policier a été blessé pendant cette attaque et deux véhicules de la MINUAD ont été dérobés par les assaillants. L'un d'eux a été récupéré par les autorités soudanaises, mais l'autre est toujours manquant.

36. Pour résoudre ces problèmes de sécurité, le commandement tient chaque mois des réunions avec des représentants du Gouvernement soudanais à Khartoum. Des réunions hebdomadaires sur la sécurité ont également lieu entre la MINUAD et des fonctionnaires soudanais aux quartiers généraux des trois secteurs. À cette fin, la MINUAD cherche aussi à établir des contacts réguliers avec les mouvements rebelles.

37. À la fin de la période considérée, plus de 50 projets à effet rapide, représentant au total plus d'un million de dollars, étaient en cours d'exécution par les soins de la MINUAD en coopération avec des partenaires locaux, des universités, l'équipe des Nations Unies au Soudan et des organismes internationaux.

VI. Le processus politique

38. Pendant la période considérée, aucun progrès appréciable n'a été obtenu dans la tenue de négociations de fond officielles. Le manque de volonté des parties et la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité dans la région demeurent à cet égard les principaux obstacles.

39. Le 31 mars et le 1^{er} avril à Al-Fasher, la MINUAD a organisé un séminaire avec la participation des principaux dirigeants de la MINUAD, les responsables des affaires civiles, des représentants du Comité préparatoire pour le dialogue interdarfourien et la consultation, et de l'Équipe conjointe d'appui à la médiation, pour examiner l'état d'application de l'Accord de paix pour le Darfour, dans l'optique du mandat de la MINUAD. La mission a accepté de travailler avec les parties à la restructuration de la Commission du cessez-le-feu et à cette fin convoquera d'urgence une commission mixte.

40. Pendant la période considérée, Jan Eliasson et Salim Ahmed Salim, Envoyés spéciaux des Nations Unies et de l'Union africaine, respectivement, et l'Équipe

conjointe d'appui à la médiation ont continué à rencontrer les parties pour préparer des négociations de fond. Ces envoyés spéciaux ont effectué deux missions au Soudan en avril. Pendant leurs consultations, ils ont instamment engagé les parties à cesser toutes les hostilités et à prendre des mesures concrètes pour améliorer la sécurité au Darfour et pour intensifier les préparatifs des pourparlers.

41. Le 8 avril, à Juba, les cinq groupes qui s'étaient unis sous la bannière du Front uni de résistance en décembre (URFF, ALS/Khamees, ALS/Bakheit (Shogar), Mouvement national pour la réforme et le développement (MNRD) et direction collective du Mouvement collectif pour la justice et l'égalité), ont annoncé officiellement leur structure de commandement, qui sera dirigée par Bahar Idriss Abu Garda (MEJ-CL). L'URF représente l'un des cinq principaux groupements de mouvements non signataires, avec le MEJ-Khalil Ibrahim, le M/ALS-Abdoul Shafie, le MLS-Unité et le M/ALS-Abdoul Wahid.

42. Avec l'Équipe conjointe d'appui à la médiation, la MINUAD a également intensifié ses relations avec les organisations de la société civile, les associations féminines, les dirigeants traditionnels, les intellectuels et les dirigeants des personnes déplacées. Dans trois États, la mission a facilité des rencontres régulières entre Darfouriens, pour faire progresser la participation de la société civile au processus de paix.

43. Le cinquième recensement de la population du Soudan a commencé le 22 avril. Étant donné l'opposition manifestée par certains dirigeants des camps de personnes déplacées, les agents de recensement n'ont pas tenté d'entrer dans ces camps, en particulier ceux d'Abu Shouk, Kalma, Khamsa Dagaia, Hassa Hissa et Hamadiya.

VII. Aspects financiers

44. Par sa résolution 62/232, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à créer un compte spécial pour la MINUAD et d'ouvrir, pour inscription à ce compte et aux fins de la mise en place de la MINUAD, un crédit de 1 275 653 700 dollars des États-Unis pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, soit l'équivalent de 106,3 millions par mois.

45. Au 31 mars 2008, le solde non acquitté des contributions au compte spécial de la MINUAD mises en recouvrement s'élevait à environ 691,3 millions de dollars. Le total des contributions au titre des opérations de maintien de la paix qui, à cette date, n'étaient pas encore acquittées s'élevait à 2 milliards 459,1 millions de dollars.

46. Conformément aux dispositions du paragraphe 5 a) de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, le remboursement des dépenses relatives aux contingents déployés à la MUAS pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2007 a été effectué.

VIII. Observations

47. Je suis profondément déçu que les parties continuent à avoir recours à la violence et prolongent ainsi le conflit du Darfour. Les activités militaires des groupes rebelles et les opérations de représailles du Gouvernement et des milices qui lui sont alliées font de nombreux morts dans la population civile, font obstacle à

l'action humanitaire, compromettent gravement les efforts visant à parvenir à un règlement négocié et, en outre, présentent un défi fondamental à la MINUAD, qui est une force de maintien de la paix n'ayant pas vocation à être déployée ou à opérer dans une zone de guerre. La violence qui règne au Darfour-Ouest et au Darfour-Nord a entraîné des restrictions à la liberté de circulation de la mission qui constituent une violation de l'accord sur le statut des forces.

48. Je suis aussi extrêmement inquiet de la situation sur le plan de la sécurité le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan. J'engage les Gouvernements tchadien et soudanais à appliquer sans retard l'Accord de Dakar et à rétablir l'ordre et la sécurité le long de leur frontière.

49. Une présence renforcée de la MINUAD est dans l'intérêt de toutes les parties soucieuses d'apporter un élément de stabilité au Darfour. Mais si l'on veut renforcer la mission et atteindre les objectifs fixés pour notre déploiement en 2008, il faut que les pays qui fournissent les contingents, les pays donateurs et le Gouvernement soudanais prennent immédiatement les mesures voulues.

50. Aux pays qui ont déjà déployé des personnels au Darfour parmi les rangs de la MINUAD, je tiens à exprimer à nouveau, au nom de la communauté internationale, ma profonde gratitude pour leur dévouement et leur courage. J'invite les donateurs à aider les pays concernés à répondre aux demandes de l'ONU s'agissant de la rotation des unités et de leur dotation en effectifs et en matériels. Je demande encore une fois à tous les nouveaux fournisseurs de personnels militaires et de police de nous communiquer la liste des matériels majeurs de toutes les unités dont le déploiement est programmé pour 2008 afin que nous puissions prendre les complexes dispositions voulues pour commencer leur déploiement avant la saison des pluies. Nous dépendrons aussi du Gouvernement soudanais pour faciliter activement nos opérations, y compris en mettant à notre disposition les terrains nécessaires pour construire les bases requises et en sécurisant les axes de transport.

51. Le déploiement des nouveaux contingents doit se faire en parallèle avec la recherche de solutions au grave problème que constitue pour la MINUAD le fait qu'elle n'ait pas pu se procurer certains matériels cruciaux. J'exhorte à nouveau les États Membres à mettre à sa disposition les moyens logistiques et aéronautiques qui augmenteront son efficacité de façon exponentielle.

52. Lorsqu'elle aura été complètement déployée, la MINUAD assumera un large éventail de responsabilités, au premier rang desquelles la protection des populations civiles. Mais la MINUAD ne saurait tenir lieu de volonté politique. Il faut avancer sur le plan politique si l'on veut pouvoir rétablir la paix et la sécurité au Darfour. Ce n'est que par un dialogue politique que les parties pourront parvenir à un règlement viable, durable et global de la crise, et l'action de la MINUAD et des Envoyés spéciaux visant à faciliter la cessation des hostilités est cruciale à cet égard. Toutes les parties doivent retourner à la table des négociations pour prouver qu'elles sont sérieuses quand elles prétendent vouloir mettre fin aux longues souffrances des populations et donner à celles-ci la possibilité de se faire entendre et de participer au processus politique engagé au Soudan.

53. Pour renforcer la médiation ONU-Union africaine, je m'emploie, avec le Président de l'Union africaine, à nommer dans les plus brefs délais possible un médiateur en chef conjoint qui résidera à temps plein au Soudan. Entre-temps, tous les États Membres doivent chercher quelles garanties ou incitations ils peuvent offrir

aux parties pour qu'elles cessent les combats et se sentent suffisamment en confiance pour se joindre aux pourparlers de paix. Si l'on veut que le dialogue et la sécurité retrouvent leur place au Darfour, il faudra que la communauté internationale fasse savoir clairement et de façon concertée au Gouvernement et aux groupes rebelles qu'ils doivent mettre fin immédiatement à la violence et à l'impunité.
